FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

F.I.C.M.aisbl - IFMC npmio
Association n° W354002273
Siège Social : c/o Secrétaire Général
Association Internationale Sans But Lucratif
Site Internet : http://www.ficm-aisbl.eu

Courrier transmis par : Yves LEVIONNOIS, Secrétaire Général 36 Rue du Stade F – 35260 CANCALE - FRANCE E. mail: info@ficm-aisbl.eu Tél. 06 84 77 54 04 ou 02 56 52 44 71

Le 07/09/2011

CONVOCATION

Destinataires

Président Alessandro ICHINO

Vice - Présidente Rose-Marie DELANNOY

Trésorière Marie-Jeanne HOLVOET, Secrétaire Général Yves LEVIONNOIS,

Autres administrateurs Lucien BLASEN, Jean-Pierre BONAVITA, Maria Doris ZIROTTI GIULIANI

Allemagne: Reisemobil-Union, Belgique: LFBCM et LNMC

Espagne: Federacion Espanola de Asociaciones Autocaravanistas

France : Fédération Française des Associations et Clubs de Camping - Cars

Grande-Bretagne: Motor Caravanners Club, Grèce: Hellenic Motorhome Club

Italie : Assocampi, Camper Club Italia, Unione Club Amici Luxembourg : Fédération Luxembourgeoise de Motorhomes

Suisse : Camping Car Club Suisse Romande Portugal : FPA (observateur)

Par la présente,

L'Assemblée Générale est convoquée pour sa réunion automnale, à BLAVOZY (F) (Selon Plan d'accès annexé)

Lundi 17 octobre 2011 de 14 H 30 à 16 H 30 Et journée du Mardi 18 octobre 2011

Ordre du jour :

- 1. Appel des participants (signature de la feuille de présence)
- 2. Nomination des 2 scrutateurs
- 3. Mot du Président
- 4. Mouvements au sein des membres
- 5. PV de l'assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2011 à ROME (I) pour approbation
- 6. PV de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2011 à ROME (I) pour approbation
- 7. Trésorerie 2011 en cours
- 8. EURO CC 2012
- 9. EuroCC 2013 à 2015 : Lieux et Dates des volontaires.
- 10. Camping Card International
- 11. Pétition initiée à Rome
- 12. Permis de conduire. Stationnement
- 13. Interventions auprès des membres du Parlement Européen
- 14. Actions envisageables envers les tarifs des péages d'autoroutes et des tunnels de passage
- 15. Élection d'un ou de deux administrateurs
- 16. Questions diverses
- PJ: Lettre du Président, Feuillet du Journal Officiel, Récépissé de la sous-préfecture de St Malo (F)



Les Clubs ou Fédérations, venus en tant qu'observateur, n'ont pas le droit de vote, ni de voix consultative.

